

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées Question écrite n° 29148

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre de la culture et de la communication afin de connaître son avis sur la résolution adoptée par le Conseil d'administration de la Fédération française des sociétés d'amis de musées lors de sa réunion du 20 juin relative à la réforme de l'organisation du ministère de la Culture et de la communication.

Texte de la réponse

La révision générale des politiques publiques a abouti à une réorganisation du ministère de la culture et de la communication, mise en oeuvre en janvier 2010, autour de quatre grandes directions d'administration centrale. La direction générale des patrimoines réunit les secteurs du patrimoine bâti, de l'architecture, des archives et des musées. Le service des musées de France y bénéficie de conditions renforcées pour l'exercice de ses missions au service des musées. Parmi ces missions, figurent l'élargissement des publics des musées et la recherche de nouvelles formes de médiation culturelle, mentionnées parmi les priorités de la résolution évoquée.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti

Circonscription: Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 29148 Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6663

Réponse publiée le : 29 novembre 2011, page 12511